

Distr.
GENERALE

CRC/C/8/Rev.1
2 décembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'ENFANT
Troisième session
Genève, 11-29 janvier 1993

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des Etats parties devant être soumis en 1993

Note du Secrétaire général

1. Aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les Etats parties s'engagent à soumettre au Comité des droits de l'enfant, par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des rapports sur les mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet aux droits reconnus dans la Convention et sur les progrès réalisés dans la jouissance de ces droits, dans les deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention pour les Etats parties intéressés.

2. En conséquence, les 46 Etats parties ci-après doivent, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 44 de la Convention, présenter en 1993 leur rapport initial aux dates suivantes :

<u>Etat partie</u>	<u>Rapport attendu le</u>
Argentine	2 janvier 1993
Angola	3 janvier 1993
Djibouti	4 janvier 1993
Espagne	4 janvier 1993
Panama	10 janvier 1993
Australie	15 janvier 1993
Malawi	31 janvier 1993
Yougoslavie	1er février 1993

<u>Etat partie</u>	<u>Rapport attendu le</u>
République fédérative tchèque et slovaque	5 février 1993
Norvège	6 février 1993
Guyana	12 février 1993
Rwanda	22 février 1993
Colombie	26 février 1993
Côte d'Ivoire	5 mars 1993
Chypre	8 mars 1993
Maldives	12 mars 1993
Bahamas	21 mars 1993
Dominique	11 avril 1993
Madagascar	17 avril 1993
Nigéria	18 mai 1993
Yémen	30 mai 1993
République démocratique populaire lao	6 juin 1993
Ethiopie	12 juin 1993
Jamaïque	12 juin 1993
Liban	12 juin 1993
Sao Tomé-et-Principe	12 juin 1993
Mauritanie	14 juin 1993
Jordanie	22 juin 1993
Bulgarie	2 juillet 1993
Pologne	6 juillet 1993
République-Unie de Tanzanie	9 juillet 1993
République dominicaine	10 juillet 1993
Finlande	19 juillet 1993
Sri Lanka	10 août 1993
Myanmar	13 août 1993
Danemark	17 août 1993
Cuba	19 septembre 1993
Ukraine	26 septembre 1993
Italie	4 octobre 1993
Israël	1er novembre 1993
Hongrie	5 novembre 1993
Croatie	6 novembre 1993
Estonie	19 novembre 1993
Koweït	19 novembre 1993
République de Corée	19 décembre 1993
Saint-Marin	24 décembre 1993

3. Les rapports des Etats parties énumérés ci-dessus seront distribués sous forme d'additifs au présent document.